

**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR20.06PR**

concernant

**une demande de crédit d'investissement de CHF 400'000.- pour le
regroupement du Service des énergies sur un seul site, à la rue de
l'Ancien Stand**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 6 juillet 2020.

Elle était composée de Madame Marceline MILLIoud et Messieurs François GILLET, Olivier MAIBACH, Florent MICHAUD, Bart WIND et du soussigné, désigné président. Madame Catherine CHEVALLEY était absente et non remplacée.

La délégation municipale était composée de MM. Pierre DESSEMONTET, Municipal, Philippe GENDRET, Chef du Service des énergies, Thomas CZÁKA, Chef du Service des bâtiments et André FAVRE, Responsable Logistique et Ingénierie. Nous les remercions pour les présentations et réponses détaillées apportées à nos questions.

En préambule, il y a lieu de préciser que la somme de CHF 1'000'000.- inscrite à la ligne n°8401 du plan des investissements 2019-2028, prévoit des investissements et dépenses pour deux objets qui, bien que nommés « lot 1 » et « lot 2 » dans ce préavis, n'ont pas de lien entre eux. Ainsi, le fait d'accepter ce préavis, lot 1, de CHF 400'000.- ne nous engage pas dans le lot 2, de CHF 600'000.-, lequel fera l'objet d'un autre préavis.

Les buts visés, en résumé, sont les suivants :

- Améliorer l'efficacité et optimiser l'occupation des bâtiments et surfaces sur le site de l'Ancien-Stand, limiter les fréquents déplacements entre les deux sites.
- Créer des vestiaires conformes et des lieux de pause adéquats, assainir certaines installations sanitaires, améliorer l'éclairage, créer des espaces de rangement, rafraîchir les bureaux existants et remettre en état quelques fenêtres (carreaux remplacés par des cartons).
- Créer des ateliers de montage, remplacer quelques équipements et outils, dont certains ont atteint cinquante ans d'utilisation.
- Donner à ce site un aspect convenable, en rapport avec l'excellence des prestations que son personnel fournit, en lieu et place de l'image désuète et vieillotte qui est la sienne depuis trop longtemps.

Conclusions :

La somme demandée peut ne pas être considérée comme étant un investissement si l'on prend en compte que le Service est appelé à être déplacé, dans le meilleur des cas dans cinq ans, mais plus probablement dans une dizaine d'années, nonobstant, la commission a voté positivement et à l'unanimité, raison pour laquelle elle vous recommande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter les articles 1, 2 et 3, tels que proposés par la Municipalité.

Yverdon-les-Bains, le 17 juillet 2020



Le rapporteur : Roger GYGAX